



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 août 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, messieurs les conseillers Gilles Carpentier et Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-689

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 JUIN ET 5 JUILLET 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 4 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 21, 28 juin et 5 juillet 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 4 juillet 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-690

SOUSSION 2017 SI 195 - FOURNITURE DE PROJECTEURS - SALLE ODYSSÉE - MAISON DE LA CULTURE - DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Duoson Multimédia inc., 6120, rue Christophe-Pélissier, Trois-Rivières, Québec, G9A 5C9, pour la fourniture de projecteur à la salle Odyssée de la Maison de la culture pour un montant total de 80 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juillet 2017, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16021-008-09542	35 435,65 \$	Acquisition d'équipements – Maison de la culture – Système vidéo, phase 1 (caméra et interface)
18-16021-016-09543	34 144,70 \$	Acquisition d'équipements – Maison de la culture – Projecteur vidéo 12K HD avec ensemble de lentille
04-13493	3 479,01 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	6 940,64 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-691

**SOUSSION 2017 SI 207 - FOURNITURE DE TAPIS-MOQUETTE -
SALLE ODYSSEE - MAISON DE LA CULTURE - DIRECTION GÉNÉRALE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Ameublement Branchaud inc., 52, route 105, Maniwaki, Québec, J9E 1Z6, pour la fourniture de tapis-moquette à la salle Odyssée de la Maison de la culture pour un montant total de 64 271,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juillet 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30781-002-09544	55 900,00 \$	Rénovation de la salle Odyssée de la Maison de la culture – Acquisition d'équipements et de mobilier
04-13493	2 795,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	5 576,03 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-692*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 489-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 489-2008 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET
L'EMPRUNT DE 260 000 \$ ET DE MODIFIER LA NATURE DES TRAVAUX ET LA
RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES BASSINS DE TAXATION AFIN DE
PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT ET LE
DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR
LE PROJET DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 18, 19 ET 20 - DISTRICT
ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 489-1-2017 modifiant le Règlement numéro 489-2008 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 260 000 \$ et de modifier la nature des travaux et la répartition des dépenses entre les bassins de taxation afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement et le déplacement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine des Vignobles II, phases 18, 19 et 20.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-693

**SOUSSION 2017 SP 167 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES 2018 -
SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beaugard Environnement ltée, 18160, rue J.A. Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 0H5, pour le programme d'inspections télévisées 2018, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 338 083,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 juin 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat sera valide à partir de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 30 novembre 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30806-019-09545	308 715,43 \$	Travaux reliés à la réfection et l'aménagement – RR17-3080 – Inspections télévisées
04-13493	14 702,49 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	14 665,73 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-694

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE AMHERST - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Amherst, dossier RS-17-123, comme illustré au plan numéro CRO-17-267 du 17 juillet 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Amherst	Sud	À partir d'un point situé à 33 m à l'est de la rue Berri, sur une distance de 18 m vers l'est	En tout temps
Amherst	Sud	À partir d'un point situé à 78 m à l'est de la rue Berri, sur une distance de 9 m vers l'est	Du 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Amherst	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'est de la rue Berri, sur une distance de 18 m vers l'est	15 minutes
Amherst	Sud	À partir d'un point situé à 78 m à l'est de la rue Berri, sur une distance de 9 m vers l'est	2 heures De 9 h à 16 h Du lundi au vendredi Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-267 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-695

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE SOUMISSION - CIMA+ S.E.N.C. - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-601 du 6 juillet 2016, adjugeait à la firme CIMA+ S.E.N.C., un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de réfection du boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney Ouest, pour un montant total approximatif de 263 600,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 17 188,76 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 141933 pour la réalisation d'une étude environnementale de caractérisation des sols;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 8 801,34 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 147022 pour les études et la conception d'un bouclage d'aqueduc sur la rue Lafortune;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement d'honoraires professionnels supplémentaire d'un montant de 9 663,65 \$ incluant les taxes, est requis pour les services d'ingénierie reliée à l'ajout d'un nouveau feu de circulation à l'intersection du boulevard Gréber et de la rue Louis-Riel;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 141933 d'un montant de 17 188,76 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude environnementale de caractérisation des sols;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 147022 d'un montant de 8 801,34 \$ incluant les taxes, pour les études et la conception d'un bouclage d'aqueduc sur la rue Lafortune;
- approuve l'ajustement des honoraires professionnels supplémentaires pour un montant de 9 663,65 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+ S.E.N.C. dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour le projet de réfection du boulevard Gréber portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 35 653,75 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 299 254,63 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-017-09546	8 824,20 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts – 15-3045 – Boulevard Gréber, de la rue Saint-Louis au boulevard Maloney
04-13493	420,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	419,20 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-696*

VENTE DES LOTS 1 286 717 ET 1 288 440 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots 1 286 717 et 1 288 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels constituent une partie d'une plus grande ruelle qui s'étendait d'est en ouest du quadrilatère Graham-Duquesne/Saint-Joseph-Scott;

CONSIDÉRANT QUE ces deux lots font l'objet d'une opération cadastrale afin de créer les nouveaux lots 6 059 516, 6 059 517, 6 059 518, 6 059 519, 6 059 520, 6 059 521, 6 059 522, 6 059 524, 6 059 526, 6 059 527, 6 059 958 et 6 059 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires concernés afin de leur proposer d'acquérir les parties restantes de cette ruelle, lesquelles ont mené au dépôt de promesses d'achat par les propriétaires des 38 et 42, rue Scott, 18, 20, 22 et 24, rue Graham et 21, 25-29, rue Duquesne;

CONSIDÉRANT QUE toutes les promesses d'achat, à l'exception du 38, rue Scott, sont assujetties à l'affectation d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation et l'entretien d'un collecteur pluvial et une servitude de droit de passage en faveur de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la promesse d'achat et de vendre, sans garantie légale, une partie du lot 1 286 717 (6 059 958) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, comme suit :
 - à madame Geneviève Asselin et monsieur Jean-Pierre Rodrigue ou leurs ayants droit, d'une superficie de 10,5 m², en échange d'une partie du lot 1 286 717 (6 059 959), d'une superficie de 6,0 m², le tout étant à titre gratuit, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée le 10 avril 2017;
- d'accepter la promesse d'achat et de vendre, sans garantie légale, une partie du lot 1 286 717 (6 059 526) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, comme suit :
 - à monsieur Éric Beaulne ou ses ayants droit, d'une superficie de 115,3 m², au prix de 3 055,45 \$ plus les taxes applicables, en contrepartie de la cession à la Ville de Gatineau d'une partie du lot 1 286 717 (6 059 524) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 5,1 m², au prix de 270,30 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée le 15 février 2017;

- d'accepter la promesse d'achat et de vendre, sans garantie légale, deux parties du lot 1 286 717 (6 059 527 et 6 059 959) et une partie du lot 1 288 440 (6 059 521) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, comme suit :
 - à madame Raja Jamal Eddine et monsieur Khalil Driouich ou leurs ayants droit, une superficie de 319,20 m², au prix de 8 458,80 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à la promesse d'achat négociée et dûment signée le 7 février 2017 et d'un courriel daté du 30 avril 2017;
- d'accepter les promesses d'achat et de vendre, sans garantie légale, des parties du lot 1 288 440 (6 059 516, 6 059 517, 6 059 518, 6 059 519, 6 059 520 et 6 059 522) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, comme suit :
 - à monsieur Carlos Alves, deux parties du lot 1 288 440 (6 059 516 et 6 059 517) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 182,1 m², au prix de 4 825,65 \$ plus les taxes applicables;
 - à madame Sophie Gauvreau, une partie du lot 1 288 440 (6 059 518) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 53,7 m² au prix de 1 423,05 \$ plus les taxes applicables;
 - à madame Sharon Laporte et monsieur Alain D'Amour, deux parties du lot 1 288 440 (6 059 519 et 6 050 520) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 112,80 m² au prix de 2 989,20 \$ plus les taxes applicables;
 - à madame Nicole Asselin-Berthiaume, une partie du lot 1 288 440 (6 059 522) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 45,2 m², au prix de 1 197,80 \$ plus les taxes applicables,

et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées aux promesses d'achat négociées et dûment signées les 3 et 24 mai, 24 avril et 17 janvier 2017;

- d'autoriser le Service du greffe à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente;
- de mandater le Service du greffe à préparer et publier l'acte d'échange à intervenir entre la Ville de Gatineau et madame Geneviève Asselin et monsieur Jean-Pierre Rodrigue;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme des ententes en s'assurant du respect des termes et conditions des actes à intervenir;
- de retirer le caractère public des lots 1 286 717 et 1 288 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;
- d'autoriser le trésorier à utiliser le produit de la vente du lot 6 059 226 du cadastre du Québec pour financer l'acquisition du lot 6 059 024 du cadastre du Québec;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FUTUR FDI	283,77 \$	FDI – Acquisition – Lot 6 059 024 du cadastre du Québec
04-13493	27,01 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-697*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC SUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN TERRY-FOX - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Municipalité de Pontiac sont venues à une entente concernant l'entretien et l'amélioration du chemin limitrophe;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans et se renouvelle automatiquement par périodes successives de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a autorisé la signature du protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration du chemin limitrophe qu'elle partage avec la Ville de Gatineau et a déposé sa résolution du conseil portant le numéro 17-05-3125, adoptée lors de la séance ordinaire du 16 mai 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le nouveau protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de Pontiac, relativement à l'entretien et à l'amélioration du chemin Terry-Fox;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole;
- d'autoriser le trésorier à puiser les fonds à cette fin à même le poste budgétaire 02-31210-521 – Rues pavées – Entretien, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-698

SOUSSION 2017 SI 173 - LOCATION DE CAMIONS CUBE DE 18 PIEDS AVEC PLATEFORME HYDRAULIQUE ET FREINS ÉLECTRIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location Sauvageau inc., 521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond, Québec, G3L 4A9, pour la location de camions cube de 18 pieds avec plateforme hydraulique et freins électriques, au tarif mensuel de 2 998 \$ excluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 6 juin 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à la date d'adjudication et se terminera le 28 février 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2018 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-699

SOUSSION 2017 SI 178 - SERVICE D'ENTRETIEN ANNUEL POUR VÉHICULES UTILITAIRES PRINOTH - SW4S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipement Plannord ltée, 780, chemin Olivier, Saint-Nicolas, Lévis, Québec, G7A 2N2, pour le service d'entretien annuel pour véhicules utilitaires Prinoth – SW4S, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif 28 427,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 juin 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-39850-541-09547	25 958,16 \$	Ateliers mécaniques – Neige – Entretien et réparation – Matériel roulant et équipements
04-13493	1 236,25 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 233,16 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-700

SOUSSION 2016 SP 127 - LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-653 du 6 juillet 2016, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement ltée pour la location d'un chargeur sur roues (sans opérateur);

CONSIDÉRANT QUE le coût de location inclut 800 heures d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures d'utilisation du chargeur sur roues a excédé les 800 heures prévues;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 10 % dans le cas présent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 14 130,16 \$ incluant les taxes, à la firme Hewitt Équipement ltée pour les heures excédentaires pour la saison hivernale 2016-2017, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2016 SP 127.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-09548	12 902,72 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme – Machinerie
04-13493	614,49 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	612,95 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-701

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DU CISSS DE L'OUTAOUAIS ET LE BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA - INSTALLATION DE MACHINES DISTRIBUTRICES DE CONDOMS

CONSIDÉRANT QUE le Québec fait actuellement face à une épidémie d'infections transmissibles sexuellement et par le sang et que l'Outaouais est une des régions où cette hausse est la plus marquée;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action régional de la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais identifie les interventions de prévention efficaces à réaliser pour inverser cette tendance et que l'une de ces interventions est de faciliter l'accès aux condoms à toute la population, et plus particulièrement aux groupes les plus vulnérables aux infections transmissibles sexuellement et par le sang;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais entreprend d'installer dans des lieux stratégiques des machines distributrices de condoms à coût réduit, en partenariat avec le Bureau régional d'action sida, ces distributrices constituant un service complémentaire à ceux déjà fournis par certains organismes communautaires qui distribuent gratuitement des condoms;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais est que toutes personnes puissent se procurer des condoms selon ses besoins afin de se protéger elles-mêmes ainsi que ses partenaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, à la suite de la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé :

- entérine le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau, la Direction de santé publique du CISSS de l'Outaouais et le Bureau régional d'action sida pour l'installation de machines distributrices à condoms;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-134	600 \$	Commission Gatineau, Ville en santé – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-702*

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET DU PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL AVEC LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Politique des loisirs, du sport et du plein air en 2007 qui identifie ses priorités d'actions pour le développement du sport et pour son offre de services au niveau initiation récréative et soutien à l'excellence sportive à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer au développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme fondé en 2009 s'est donné le mandat de voir au développement du sport et au soutien de l'excellence sportive en offrant des services périphériques aux athlètes et aux entraîneurs de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît le Conseil de développement du sport de Gatineau comme un organisme partenaire pour la réalisation de projets de développement du sport et du soutien à l'excellence sportive à la Ville de Gatineau et le soutien dans ce sens depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2016-251 du 15 mars 2016, acceptait de verser une aide financière annuelle de 100 000 \$ en 2016, et ce depuis 2011, au Conseil de développement du sport de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés a analysé annuellement les résultats du Conseil de développement du sport de Gatineau et que l'ensemble des conditions et des modalités du protocole d'entente 2016 ont été respectées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente et le prêt d'un immeuble municipal entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et la Ville de Gatineau pour l'année 2017;
- d'accorder à l'organisme des services d'une valeur de 23 681 \$, répartie comme suit :
 - Exemption du coût de location pour les locaux : 14 247 \$;
 - Laissez-passer annuel pour la salle d'entraînement du centre sportif : 3 611 \$;
 - Soutien administratif : 5 823 \$;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 100 000 \$ pour l'année 2017 au nom du Conseil de développement du sport de Gatineau, situé au 850, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 0B4, et ce, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et le prêt d'un immeuble municipal entre le Conseil de développement du sport de Gatineau et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70045-971-08127	100 000 \$	Politique des loisirs, des sports et du plein air – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-703*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 15 000 \$ À LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS, ORGANISME FIDUCIAIRE, POUR UN PORTRAIT RÉGIONAL DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, DE L'ALIMENTATION ET DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DES JEUNES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à des orientations et des priorités municipales inscrites dans la Politique de développement social et de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une opportunité d'obtenir des informations précises quant à la pratique d'activités physiques et les habitudes alimentaires des jeunes sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de mobilisation favorisera une meilleure concertation entre les partenaires qui œuvrent à promouvoir de saines habitudes de vie auprès des jeunes de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience Propel 2015 (CM-2014-945 du 9 décembre 2014) s'est avérée un succès et que les données recueillies sont utiles au développement des communautés et à l'offre de services Loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé, recommande au conseil :

- d'autoriser une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme fiduciaire du projet soit, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, pour la réalisation d'un portrait régional de l'activité physique, de l'alimentation et de la persévérance scolaire des jeunes de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ à l'organisme fiduciaire du projet soit, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, située au 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, conditionnel à la contribution financière et en services des autres partenaires et sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100-971	15 000 \$	Commission Gatineau, Ville en santé – Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59100-419	5 000 \$		Commission Gatineau, Ville en santé – Autres services professionnels et administratifs
02-59100-971		5 000 \$	Commission Gatineau, Ville en santé – Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-704

SOUSSION 2017 SP 229 - ACCEPTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres touchant l'entretien de la patinoire du ruisseau de la Brasserie et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2017-705*

AFFECTATION DES BRIGADIERS SCOLAIRES ADULTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE 125 affectations de brigadiers scolaires sont nécessaires selon la politique S-ING-2005-01 en vigueur afin d'assurer une sécurité adéquate aux abords des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE 18 nouvelles demandes d'affectations de brigadiers scolaires adultes ont été adressées à la Ville de Gatineau et que 11 d'entre elles ne satisfont pas aux critères de la politique S-ING-2005-01;

CONSIDÉRANT QUE deux passages ont été abolis au cours de l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'un passage a obtenu le statut de site en sursis pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, Section du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier doit assurer de façon efficace la sécurité des écoliers du niveau primaire sur l'ensemble de son territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver les 125 affectations de brigadiers scolaires adultes pour la rentrée 2017-2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29100-136 – Brigade scolaire adulte, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2018 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-706

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 POUR UN MONTANT TOTAL DE 293 531,23 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 JUIN 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant de 293 531,23 \$ pour la période du 22 au 28 juin 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

Adoptée

CE-2017-707

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DEUX ANNÉES OPTIONNELLES - SOUMISSION 2012 SP 220 - CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-1087 du 4 juillet 2012, a retenu les services de la firme Banque Nationale du Canada pour le contrat de services bancaires pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2017 avec possibilité de deux périodes additionnelles d'une année;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances désire se prévaloir des deux années optionnelles prévues au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des finances à se prévaloir des deux années optionnelles prévues au contrat, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mai 2012 pour un montant annuel approximatif de 145 000 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds aux budgets 2018 et 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13390-496-09541	48 333,32 \$	Autres frais de gestion et frais de banque

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

Adoptée

CE-2017-708

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 21, 22, 23, 24, 25 ET 26 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 24, 25, 26, 27, 28 ET 29 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 22, 23, 24, 25, 26 ET 27

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 21, 22, 23, 24, 25 et 26, accepte les dépôts des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30, les listes des réquisitions numéros 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ainsi que les listes des embauches numéros 22, 23, 24, 25, 26 et 27 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	24 028,00 \$	19 au 23 juin 2017
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	377 009,30 \$	19 au 23 juin 2017
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	1 395,88 \$	19 au 23 juin 2017
Liste des embauches numéro 22	Embauches du personnel temporaire	1 391 258,67 \$	11 au 17 juin 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	25 385,87 \$	26 au 30 juin 2017
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	383 420,71 \$	26 au 30 juin 2017
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	5 271,91 \$	26 au 30 juin 2017
Liste des embauches numéro 23	Embauches de personnel temporaire	1 043 383,43 \$	18 au 24 juin 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	12 334,05 \$	3 au 7 juillet 2017
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	396 867,35	3 au 7 juillet 2017
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	7 191,52 \$	3 au 7 juillet 2017
Liste des embauches numéro 24	Embauches de personnel temporaire	84 443,19 \$	25 juin au 1 ^{er} juillet 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	12 183,57 \$	10 au 14 juillet 2017
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	859 066,09 \$	10 au 14 juillet 2017
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	3 613,54 \$	10 au 14 juillet 2017
Liste des embauches numéro 25	Embauches de personnel temporaire	550 800,46 \$	2 au 8 juillet 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	21 238,25 \$	17 au 21 juillet 2017
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	666 644,81 \$	17 au 21 juillet 2017
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	5 756,64 \$	17 au 21 juillet 2017
Liste des embauches numéro 26	Embauches de personnel temporaire	593 877,92 \$	9 au 15 juillet 2017

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	4 824,40 \$	24 au 28 juillet 2017
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	641 925,52 \$	24 au 28 juillet 2017
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	2 040,62 \$	24 au 28 juillet 2017
Liste des embauches numéro 27	Embauches de personnel temporaire	499 331,53 \$	16 au 22 juillet 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

Adoptée

CE-2017-709

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 27 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 31 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 28

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 27, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 30 ainsi que la liste des embauches numéro 28 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	19 035,18 \$	31 juillet au 4 août 2017
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	511 598,76 \$	31 juillet au 4 août 2017
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	4 029,47 \$	31 juillet au 4 août 2017
La liste des embauches numéro 28	Embauches du personnel temporaire	186 444,46 \$	23 au 29 juillet 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

Adoptée

CE-2017-710

DÉNOMINATION TOPONYMIQUE DU JARDIN COMMUNAUTAIRE AU PARC CENTRAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le jardin communautaire dans le parc Central, situé au 75, rue Bruxelles, a ouvert ses portes le 20 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du Plateau était présidée par monsieur Serge Bertrand d'avril 2012 à juin 2016. Ce dernier, décédé en juin 2016, fut l'un des principaux fondateurs du jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du Plateau veut commémorer l'implication de l'ancien président et a proposé de nommer le jardin communautaire en son nom;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge valide le nom du jardin communautaire Serge-Bertrand pour désigner le jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Hull et monsieur le conseiller Maxime Tremblay, district électoral du Plateau, sont en accord avec la dénomination proposée et qu'ils en recherchent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom du jardin communautaire au parc Central pour le nom jardin communautaire Serge-Bertrand.

Adoptée

CE-2017-711*

SUBVENTION DE 20 000 \$ - COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE DE LA FORÊT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Forêt est une nouvelle construction qui devra prévoir des aménagements et/ou achats pour son ouverture prévue en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'école de la Forêt relève de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Mike Duggan désire contribuer à ces aménagements et/ou achats en remettant une somme de 20 000 \$ à l'école de la Forêt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école de la Forêt bénéficiera de cette somme et aura jusqu'au 31 mars 2018 pour soumettre les dépenses admissibles lors d'une nouvelle construction, et ce, en fonction de la politique SG-2014-003 de la Ville de Gatineau. Après cette date, les fonds retourneront au budget discrétionnaire de l'élu du district électoral de Lucerne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau pour des aménagements et des achats pour l'école de la Forêt;
- d'accepter de verser au conseil d'établissement de l'école de la Forêt, via la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, une subvention de 20 000 \$ pour aider au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école de la Forêt provenant du budget discrétionnaire de subventions de monsieur le conseiller Mike Duggan, district électoral de Lucerne, conformément à la politique SG-2014-003;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tout document pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 2T3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services d'Aylmer, suite à la réception d'un rapport de réalisation du projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	20 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif - Période du mois de juin 2017

CE-2017-712

SUBVENTION DE 6 000 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre du centre communautaire Saint-Gérard, 1259, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J2, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier prévu le 14 août 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	6 000 \$	Monsieur le conseiller Jean Lessard – District électoral de la Rivière-Blanche – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 août 2017.

Adoptée

CE-2017-713

SOUSSION 2017 SP 206 - TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET SCÉNIQUES - SALLE ODYSSEE - MAISON DE LA CULTURE - DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme DLS Construction, 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour les travaux de mise à niveau des équipements techniques et scéniques à la salle Odyssee pour un montant total révisé de 485 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 août 2017, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30781-002-09549	114 287,05 \$	Rénovation de la salle Odyssee de la Maison de la culture – Acquisition de l'équipement et du mobilier
18-17023-001-09550	307 543,79 \$	Subventions – Fonds du Canada – Espaces culturels – Maison de la culture – Travaux
04-13493	21 091,54 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	42 077,62 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

Adoptée

CE-2017-714

SOUSSION 2017 SP 112A - ACCEPTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION - SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION INFORMATISÉE DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation pour l'achat d'un système intégré de gestion informatisée du Service de l'urbanisme et du développement durable et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2017-715*

SOUSSION 2017 SP 151 - RESTAURATION D'UN MONUMENT DES ANCIENS COMBATTANTS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le cénotaphe des Anciens Combattants, érigé en 1965 dans le secteur de Gatineau dans le but de commémorer les soldats ayant participé aux deux guerres mondiales, montre aujourd'hui des problèmes majeurs liés au béton et au revêtement;

CONSIDÉRANT QUE la restauration du monument (sans aménagement paysager) a été inscrit au PTI ACL-2014-002 et qu'un montant total de 123 296 \$ de ce PTI y sera consacré;

CONSIDÉRANT QUE la collection permanente a obtenu une aide financière de 27 041 \$ accordée par Anciens Combattants Canada (CM-2016-505 du 14 juin 2016) pour la restauration du monument;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc, district électoral du Lac-Beauchamp, participe au financement pour un montant de 40 000 \$ à même les surplus de l'ex-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la collection permanente collabore avec la Filiale Norris (Québec n°227) de la Légion royale canadienne, partenaire dans ce dossier, pour le projet de restauration :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Maçonnerie Murphy inc., située au 1392, avenue Joseph Rousseau, Québec, Québec, G1S 4H3, pour le projet de restauration d'un monument des anciens combattants pour un montant total de 185 581,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 juillet 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité recommande au conseil de bonifier le PTI ACL-2014-002 de 40 000 \$ provenant du budget discrétionnaire (surplus de l'ex-Gatineau) de monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc pour compléter le montage financier nécessaire à la réfection du cénotaphe des Anciens Combattants.

Les fonds à cette fin, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-15006-000	16 330,17 \$	Restauration majeure en art public
11-17006-001	86 089,16 \$	Restauration en art public – Cénotaphe des Anciens Combattants
18-90045-012	40 000,00 \$	Surplus ex-Gatineau
Futur FDI	27 041,00 \$	Subvention – Anciens Combattants Canada
04-13493	8 070,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	8 050,32 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-716

SUBVENTION DE 5 000 \$ - CENTRE ALIMENTAIRE D'AYLMER - POURSUITE DES ACTIVITÉS 2017 DE L'ORGANISME - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du centre alimentaire d'Aylmer, 67, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 6A2, à titre de subvention pour la poursuite des activités 2017 de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	5 000 \$	Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne – Aménagement – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 août 2017.

Adoptée

CE-2017-717

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR FRANCOIS GRENIER À TITRE DE COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur au développement social et communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 5 septembre 2017 au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur François Grenier à titre de coordonnateur au développement social et communautaire au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 5 septembre 2017 au 31 août 2018.

Le salaire de monsieur François Grenier sera celui de la classe 3, échelon 3 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-135 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Temporaires – Non syndiqués et professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-718

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DIDIER BRIAND À TITRE DE TECHNICIEN EN LOISIRS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en loisirs à la Division des opérations et des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 2 mai 2016 au 15 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue avec le Syndicat des cols blancs (ENT-BLC-17-08) pour prolonger ce surcroît de travail au-delà de la période prévue à la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipule que cette affectation sera prolongée jusqu'au comblement du poste;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Didier Briand à titre de technicien en loisirs à la Division des opérations et des installations sportives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période prévue du 1^{er} juillet au 15 septembre 2017 ou jusqu'au comblement du poste.

Le salaire de monsieur Didier Briand sera celui de la classe 7, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71210-132 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Gestion des arénas – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-719

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DIONNE À TITRE DE TECHNICIEN EN FORESTERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} mai au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Marc-André Dionne à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux du Service des travaux publics pour une période prévue du 20 août au 31 décembre 2017.

Le salaire de monsieur Marc-André Dionne sera celui de la classe 9, échelon 4 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-132 – Lutte contre l'agrire du frêne – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-720

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK PILON À TITRE DE TECHNICIEN EN FORESTERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} mai au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Pilon à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux du Service des travaux publics pour une période prévue du 20 août au 31 décembre 2017.

Le salaire de monsieur Patrick Pilon sera celui de la classe 9, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-132 – Lutte contre l'agrire du frêne – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-721

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CAROLINE COUTURE À TITRE DE TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien en génie civil, Voirie du Service des travaux publics pour une période prévue du 19 décembre 2016 au 29 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Caroline Couture à titre de technicienne en génie civil, Voirie du Service des travaux publics pour une période prévue du 15 juillet au 29 septembre 2017.

Le salaire de madame Caroline Couture sera celui de la classe 9, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31211-132 – Réalignement stratégique - Voirie – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-722

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR STÉPHANE SAUMURE À TITRE DE RESPONSABLE - ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE DU BÂTIMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable, Électricité et mécanique du bâtiment à la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux du Service des travaux publics pour une période prévue du 2 avril au 1^{er} septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Stéphane Saumure à titre de responsable, Électricité et mécanique du bâtiment à la Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux du Service des travaux publics pour une période prévue du 24 juin au 1^{er} septembre 2017.

Le salaire de monsieur Stéphane Saumure sera celui de la classe 2, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-135 – Division de l'entretien des édifices – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-723

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL BARNABÉ À TITRE DE CONTREMAÎTRE - VOIRIE ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-083 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Barnabé au poste de contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-083 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du responsable, Voirie, secteur ouest et du responsable, Parcs, espaces verts et édifices municipaux, secteur ouest.

Le salaire de monsieur Daniel Barnabé est établi à la classe 2, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Daniel Barnabé sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Daniel Barnabé est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-724

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU HOULE À TITRE DE RESPONSABLE - VOIRIE - SECTEUR OUEST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Voirie, secteur ouest (poste numéro STP-CAD-066 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Mathieu Houle au poste de responsable, Voirie, secteur ouest (poste numéro STP-CAD-066 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du chef de division, Voirie.

Le salaire de monsieur Mathieu Houle est établi à la classe 4, échelon 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Mathieu Houle sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Mathieu Houle est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-725

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN CASTONGUAY À TITRE DE COORDONNATEUR - DOTATION ET RECRUTEMENT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de coordonnateur, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Christian Castonguay au poste de coordonnateur, Dotation et recrutement (poste numéro SRH-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, sous la gouverne du chef de section, Développement organisationnel.

Le salaire de monsieur Christian Castonguay est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Christian Castonguay sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Christian Castonguay est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-726*

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CLAUDINE LACASSE AU POSTE DE GREFFIER - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service de ressources humaines a été autorisé à combler un poste de greffier, Cour municipale (poste numéro COR-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) aux Services juridiques selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence de madame Claudine Lacasse au poste de greffier, Cour municipale (poste numéro COR-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) aux Services juridiques sous la gouverne du directeur, Services juridiques.

Le salaire de madame Claudine Lacasse est établie à la classe 6, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Claudine Lacasse sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Claudine Lacasse est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-115 – Cour municipale – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-727

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL BETIT À TITRE DE CONTREMAÎTRE AUX USINES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître aux usines (poste numéro ENV-CAD-028 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Pascal Betit au poste de contremaître aux usines (poste numéro ENV-CAD-028 au plan d'effectifs des cadres) du Service de l'environnement sous la gouverne du chef de division, Usines et traitement des eaux.

Le salaire de monsieur Pascal Betit est établi à la classe 3, échelon 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pascal Betit sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Pascal Betit est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Administration – Service de l'environnement – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-728

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR NICHOLAS GAGNON-DANIEL À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Nicholas Gagnon-Daniel au poste de conseiller en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur adjoint, Relations de travail.

Le salaire de monsieur Nicholas Gagnon-Daniel est établi à la classe 3, échelon 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Nicholas Gagnon-Daniel sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Nicholas Gagnon-Daniel est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, il bénéficiera de trois semaines de vacances par année.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-729

NOMINATION - ASSESSEUR ET PROCUREUR - ARBITRAGE - RÉGIME DE RETRAITE - POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 4 décembre 2014, la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi numéro 15);

CONSIDÉRANT QUE le processus de restructuration des régimes établis par la Loi numéro 15 prévoit que, lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre, le dossier est déferé en arbitrage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. ne sont pas parvenues à une entente sur la restructuration du régime de retraite dans les délais prescrits par la Loi numéro 15;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été déferé à l'arbitrage et que M^e Éric Lévesque a été nommé pour trancher le différend;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place la structure de représentation pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans ce dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services de madame Claudia Gagné, professeure adjointe du département de mathématique et de statistique de l'Université de Montréal, à titre d'assesseure patronale et de M^e Frédéric Massé, avocat de la firme Borden Ladner Gervais, à titre de procureur patronal, afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre de l'arbitrage de la restructuration du régime de retraite selon la Loi numéro 15 avec l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-416 – Ressources humaines – Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-730

ENTÉRINER ET APPROUVER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2240-03/13233

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier numéro 2240-03/13233 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à poursuivre les représentations devant les tribunaux dans ce litige;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat de la firme Le Corre et associés et autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier 2240-03/13233 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 – Ressources humaines – Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

CE-2017-731

NOMINATION - PROCUREUR PATRONAL - ARBITRAGE - CONVENTION COLLECTIVE - POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 2 novembre 2016, la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (Loi numéro 24);

CONSIDÉRANT QUE le régime de négociation établi par la Loi numéro 24 prévoit que, lorsque les parties ne parviennent pas à s'entendre, le dossier est déféré devant un conseil de règlement des différends;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. ne sont pas parvenues à une entente sur le renouvellement de la convention collective dans les délais prescrits par la Loi numéro 24;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été déféré devant le conseil de règlement des différends suite au dépôt du rapport du médiateur, selon le mécanisme prévu à la Loi numéro 24;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place la structure de représentation pour assurer la défense des intérêts de la Ville dans ce dossier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retienne les services de M^c Frédéric Massé, avocat de la firme Borden Ladner Gervais, à titre de procureur patronal, afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre de l'arbitrage de la convention collective selon la Loi numéro 24 avec l'Association des pompiers et pompières de Gatineau inc. jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-416 – Ressources humaines – Relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 août 2017.

Adoptée

MAXIME PEDNEAUD-JOBIN
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif